

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DASES 105 G Subvention (4 000 euros) à l'association Fédération des Malades et Handicapés (FMH) – Union Départementale de Paris (11^e) : qui agit dans le domaine de l'inclusion.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose l'attribution d'une subvention à l'association « Fédération des Malades et Handicapés (FMH) – Union Départementale de Paris » ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Nicolas NORDMAN, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à la « Fédération des Malades et Handicapés (FMH) – Union Départementale de Paris » (11^e), dossier 2018_05827, simpa : 5526, au titre de l'année 2018.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 65748, rubrique 4251, destination 4250008 du budget de fonctionnement de l'année 2018 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO